

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 09 L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet à 18H30,
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 28 juin s'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 08 PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FORATIER Pascale, BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric, MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 9

Publication : Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à BESLAY ERIC

Forme électronique
www.acheres18.fr
Date de mise en ligne 08/07/2022 Secrétaire de séance : DURREAU Cécile

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION COURSE CYCLISTE

La course cycliste organisée par l'UFOLEP aura lieu le 31 juillet prochain à Achères.

Une participation de la Commune est demandée à hauteur de 66.97 €

Il est demandé également l'achat des cadeaux aux 5 premiers.

Le Conseil Municipal décide par 8 voix pour – 1 abstention (Marie-Claude MELOT) :

- D'attribuer la somme de 66.97 € pour la course cycliste d'Achères
- D'imputer la dépense au budget de la commune

La secrétaire de séance
DURREAU Cécile



Copie certifiée conforme,
Achères, le 07 juillet 2022
Le Maire,
JOUANIN André



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800016-20220708-2022-8-7-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 09 L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet à 18H30,
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 28 juin s'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 08 PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FORATIER Pascale, BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric, MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 9

Publication : Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à BESLAY ERIC

Forme électronique
www.acheres18.fr Secrétaire de séance : DURREAU Cécile

Date de mise en ligne
08/07/2022

Objet : APPROBATION DEVIS JARDIN DU SOUVENIR

Afin de réaliser les travaux d'aménagement du cimetière, le maire propose au conseil municipal les devis de plusieurs entreprises.

- Société Granimond : 2 propositions
10 600 € HT soit 12 720.00 € TTC (puisard 75 dispersions)
6 976.00 HT soit 8 371.20 € TTC (puisard 30 dispersions)

- Entreprise LEBEAU Moulage béton :
11 962.64 HT soit 14 355.17 € TTC (puisard sans fond)

- Entreprise SBT :
9 451.00 € HT soit 11 341.20 € TTC

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés
- d'approuver le devis de la société Granimond d'un montant de 6 976.00 € HT soit 8 371.20 € TTC
- d'imputer les dépenses au budget de la commune

La secrétaire de séance
DURREAU Cécile



Copie certifiée conforme,
Achères, le 07 juillet 2022
Le Maire,
JOUANIN André

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800016-20220708-2022-8-7-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 09 L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet à 18H30,
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 28 juin s'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 08 PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FORATIER Pascale, BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric, MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 9

Publication : Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à BESLAY ERIC
Forme électronique
www.acheres18.fr
Date de mise en ligne 08/07/2022
Secrétaire de séance : DURREAU Cécile

Objet : MESURES PORTANT SUR LA PUBLICITE DES ACTES

Vu l'[ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements](#),

Vu le [décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements](#),

Vu l'article L2131-1 du CGCT,

Monsieur le Maire indique que la réforme de la publicité des actes des collectivités a posé le principe de la publication des actes de la commune par voie électronique.

Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par délibération, choisir un autre mode de publication :

1° Soit par affichage ;

2° Soit par publication sur papier, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat ;

3° Soit par publication sous forme électronique.

Le conseil municipal opte à l'unanimité des membres présents ou représentés pour la modalité de publicité suivante :

- Publicité des actes de la commune par publication sous forme électronique, sur le site internet de la commune.

La secrétaire de séance
DURREAU Cécile



Copie certifiée conforme,
Achères, le 07 juillet 2022

Le Maire,
JOUANIN André



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800016-20220708-2022-8-7-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en Exercice : 09 L'an deux mil vingt-deux, le 05 juillet à 18H30,
Le Conseil Municipal d'ACHERES, dûment convoqué le 28 juin s'est réuni en session Ordinaire dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur JOUANIN André

Nombre de présents : 08 PRESENTS : JOUANIN André, BLASCO Manuel, DURREAU Cécile, BERTHIN Ghislain, FORATIER Pascale, BESLAY Éric, FROMENTEAU Cédric, MELOT Marie-Claude

Nombre votants : 9

Publication : Absent excusé : CHOLLET Aurélien donne pouvoir à BESLAY ERIC

Forme électronique Secrétaire de séance : DURREAU Cécile

www.acheres18.fr

Date de mise en ligne 03/07/2022

OBJET : APPROBATION DEVIS REPARATION ET MISE EN CONFORMITE DES CLOCHES DE L'EGLISE

Afin de réparer et mettre en conformité les cloches de l'église, le maire propose au conseil municipal le devis de l'entreprise Sannier d'un montant de 5 363.60 € HT soit 6 436.32 € TTC.

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés

- d'approuver le devis de l'entreprise Sannier d'un montant de 5 363.60 € HT soit 6 436.32 € TTC
- d'imputer les dépenses au budget de la commune

La secrétaire de séance
DURREAU Cécile



Copie certifiée conforme,
Achères, le 07 juillet 2022
Le Maire,
JOUANIN André



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211800016-20220708-2022-8-7-25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022